

Commission des investissements

42 milliards de DH pour 42 projets

• **L'énergie rafle le quart de l'enveloppe**

• **Les conventions devraient être signées d'ici un mois**

L'ANNÉE 2014 démarre sur une note positive. Des intentions d'investissements de 42 milliards de dirhams portant sur 42 projets. Ces derniers ont été validés par la Commission interministérielle des investissements réunie lundi 30 décembre à Rabat. Reste maintenant le passage à l'acte. Le chef du gouvernement qui a présidé cette réunion accorde un délai d'un mois à l'administration pour que les conventions soient signées. Ce qui suppose que le traitement des dossiers devrait s'accélérer. C'est même nécessaire pour que «l'investisseur puisse entamer son projet dans des délais raisonnables et conformément à la programmation initiale adoptée».

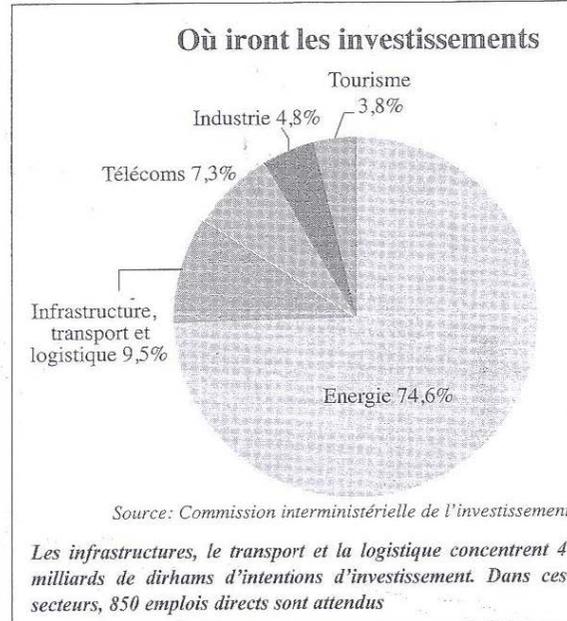
Le plus gros des investissements validés par la commission ciblent le secteur de l'énergie avec 31 milliards de DH, soit le quart des montants passés en revue par la commission interministérielle. Rentabilité oblige, le secteur ne cesse d'attirer les investissements, notamment pour ce qui est de la composante énergie renouvelable.

Les infrastructures, le transport et la logistique accaparent 4 milliards de dirhams. Les télécoms comptent près de

3 milliards de DH d'intentions d'investissement contre 2 milliards de DH dans l'industrie.

Quatre régions se partagent le pactole. Il s'agit de Doukkala-Abda, l'Oriental, Tanger-Tétouan et le Grand Casablanca. Au total, 2.000 emplois directs et 14.000 indirects devraient être créés par ces projets qui se répartissent en joint-ventures (54%), nationaux (32%) et étrangers (14%). Il faut dire que même si l'environnement économique international est défavorable, le Maroc continue d'attirer les investissements étrangers. La tendance observée au cours du premier semestre de l'année s'est maintenue.

A fin novembre 2013, ils sont en hausse de 20% à 25,9 milliards de dirhams contre 21,5 milliards à la même période en 2012 (le détail de ces investissements par secteur n'est pas encore disponible). Cette attractivité est attribuée par la Banque mondiale à la stabilité politique, la qualité de la main-d'œuvre ainsi qu'aux infrastructures. Ceci étant, les experts de l'institution internationale recommandent l'amélioration du climat des affaires. Un point sur lequel le chef de gouvernement a également insisté. Aujourd'hui, à défaut d'accélérer l'adoption de la nouvelle



Charte de l'investissement, le gouvernement compte mettre en place un guide de

procédures. Ce document devrait traiter, selon le chef de gouvernement les investissements qui font l'objet de conventions avec l'Etat.

Abdelilah Benkirane a mis l'accent sur deux aspects. Le premier est lié au traitement «sérieux» par les administrations des plaintes des investisseurs et de leur suivi. Le deuxième aspect n'est autre qu'une demande de vigilance vis-à-vis des investisseurs. L'administration devrait ainsi s'assurer de la crédibilité des investisseurs et de leurs capacités financières et professionnelles à réaliser les projets qu'ils proposent surtout quand ils sollicitent du foncier public et des avantages de l'Etat. □

K. M.